

La nature collaborative de l'innovation

Le rôle des sciences humaines et sociales et des arts au Canada



Une initiative organisée par l'Association canadienne pour les études supérieures et financé par le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH)



CAGS ACES

Canadian Association
for Graduate Studies

Association canadienne
pour les études supérieures

SSHRC  **CRSH**

Social Sciences and Humanities Research Council of Canada
Conseil de recherches en sciences humaines du Canada

Établissements participants



Résumé

L'Association canadienne pour les études supérieures (ACES) et le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) se sont concertés pour donner à neuf universités canadiennes l'occasion d'organiser des tables rondes et des ateliers dirigés par les étudiants sur « la façon dont les sciences sociales, les arts et les sciences humaines encouragent et font progresser l'innovation au Canada » (Ian Wereley, communication personnelle, 18 septembre 2023). Même si l'ACES en a donné une définition extensive, bon nombre des rapports produits par les établissements ont situé l'innovation dans un contexte technologique, reléguant l'innovation sociale à un rôle de soutien, complémentaire. Cela étant, l'innovation en tant que pratique collaborative s'est imposée comme principal thème récurrent. Plus précisément, les discussions ont porté sur les rôles des sciences humaines et sociales et des arts (SHSA) dans cette pratique collaborative, en particulier les rôles liés à l'intégration des contacts, aux approches humanistes et aux considérations éthiques. Les établissements participants ont signalé l'existence de barrières limitant la participation des SHSA aux travaux d'innovation, notamment l'incompréhension de la valeur et de la rigueur du travail effectué en SHSA, les difficultés de la communication entre disciplines et la structure organisationnelle des universités. Les universités ont été identifiées comme les protagonistes les mieux en mesure d'abattre ces barrières, et ce, en créant davantage d'occasions de collaboration entre disciplines et avec la collectivité. Cependant, il se pourrait que la collaboration holistique passe obligatoirement par une opération collaborative et innovante entre les universités et les personnes qui y évoluent.

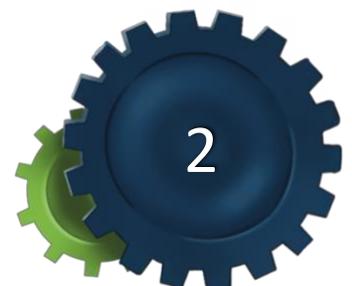
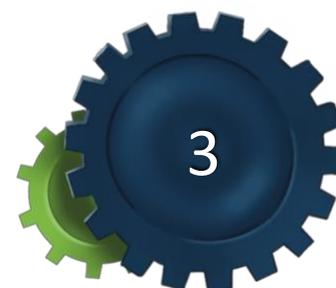


Table des matières

Établissements participants.....	1
Résumé.....	2
Table des matières.....	3
Introduction	4
Contexte	6
La nature collaborative de l'innovation.....	8
Contacts	9
Approches humanistes.....	9
L'expérience personnelle	10
La mobilisation des personnes	11
Considérations éthiques.....	11
Les valeurs des SHSA et l'innovation responsable	12
Les préoccupations pour l'équité	13
Les limites des comités d'éthique en recherche	13
Barrières.....	13
Solutions.....	14
La collaboration entre disciplines	14
La collaboration avec la collectivité	15
Les approches transdisciplinaires	15
Appendices.....	17
Références.....	18



Introduction

En septembre 2023, l'Association canadienne pour les études supérieures (ACES), financée par le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH), ont invité douze universités canadiennes à participer à des tables rondes et des ateliers dirigés par les étudiants sur « la façon dont les sciences sociales, les arts et les sciences humaines encouragent et font progresser l'innovation au Canada » (Ian Wereley, communication personnelle, 18 septembre 2023), de manière à mettre en exergue la valeur de l'innovation sociale et les pratiques en la matière. Au total, 174 participantes et participants rattachés à neuf établissements ont contribué au projet. Les universités participantes étaient l'Université McMaster (MU), l'Université Queen's (QU), l'Université de Sherbrooke (US), l'Université Laval (UL), l'Université du Manitoba (UM), l'Université de Northern British Columbia (UNBC), l'Institut de technologie de l'Université de l'Ontario (Ontario Tech), l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard (UPEI) et l'Université de Regina (UR). Toutes les rencontres sauf une ont comporté une discussion, et trois une présentation préliminaire. De son côté, l'Université de Sherbrooke a structuré les discussions en panels étudiants classés par sujet. La plupart des rencontres ont eu lieu en présentiel, et trois comportaient aussi un volet virtuel. Si certains établissements se sont concentrés uniquement sur le sujet proposé, beaucoup d'autres ont étendu leur réflexion à l'intersection de l'innovation et des domaines suivants : l'opérationnalisation et les conditions idéales (QU, UL), la polycrise (US), la recherche (UM, UPEI, UR) et la création de matériels didactiques autochtones (Ontario Tech). Les rencontres ont attiré de huit à 44 personnes de différentes disciplines. On trouvera dans le tableau 1 de plus amples renseignements sur la structure des rencontres, le nombre de participants et les disciplines représentées.



Tableau 1 : Précisions sur les établissements participants

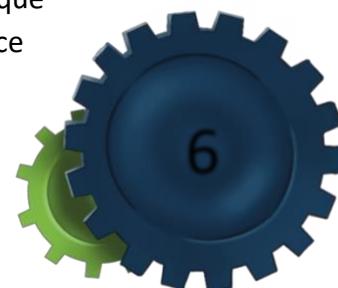
Établissement	Description de l'activité	Participants	
		Nombre	Disciplines
Université McMaster	Tables rondes semi-structurées sur la façon dont les SHSA stimulent et font progresser l'innovation au Canada	27	Commerce, génie, santé, sciences, sciences humaines, sciences sociales
Université Queen's	Table ronde semi-structurée visant à comprendre l'innovation dans les SHSA et à réfléchir aux moyens de l'aborder et de la soutenir	20	Culture, développement international, droit, éducation, géographie, histoire, histoire de l'art, littérature anglaise et création littéraire, mines, politique, psychologie, sociologie
Université de Sherbrooke	Conférence d'étudiants, en personne et en virtuel, sur le concept de la polycrise en cours à l'international	23	Commerce, droit, éducation, philosophie, politique, sciences humaines
Université Laval	Panels suivis de discussions sur l'opérationnalisation de l'innovation et les conditions propices à l'innovation	44	Commerce, droit, éducation, génie, kinésiologie, philosophie, politique, relations internationales, théologie, etc.
Université du Manitoba	Groupes de réflexion virtuels et en personne sur l'apport de la recherche en SHSA dans l'innovation	16	Architecture, art, commerce, génie, nutrition, sciences de la santé
Université de Northern British Columbia	Présentation, questions dirigées et périodes de discussion libre sur la recherche et l'innovation en général	8	Études de genre, mondiales et internationales, psychologie, ressources naturelles et environnement, sciences de la santé, travail social
Ontario Tech	Séminaire et cercle de parole sur la création de matériels didactiques autochtones	16	Criminologie et justice sociale, éducation, innovation sociale et pratiques connexes, psychologie judiciaire
Université de l'Île-du-Prince-Édouard	Tables rondes sur le rôle des SHSA dans l'innovation au Canada	10	Génie, leadership mondial
Université de Regina	Discussions en personne et virtuelles semi-structurées, axées sur les arts, au sujet du rôle des SHSA dans l'innovation au Canada	10	Éducation, gérontologie, kinésiologie et études sur la santé, politiques publiques, travail social

Contexte

La connotation et la compréhension du terme *innovation* ont oscillé au fil du temps (Godin, 2015). Toutefois, depuis l'introduction des dimensions économiques et commerciales au XX^e siècle, le terme, associé au développement économique et à la commercialisation, est connoté surtout positivement (Godin, 2015; Krlev et al., 2018; Ziegler, 2017). Dans son acception courante, il renvoie à une forme précise d'innovation appelée *innovation technologique*, soit l'innovation qui concerne le développement de procédés ou de produits commercialisables (Godin, 2015). Par opposition, une autre forme d'innovation appelée *innovation sociale*, amenée par les critiques socialistes du capitalisme, s'est développée comme moyen de remettre en question les systèmes et les structures en vue de contribuer à une réforme sociale (Godin, 2015; Krlev et al., 2018). Comme dans le cas de l'innovation technologique, la connotation et la compréhension de l'innovation sociale ont oscillé au fil des ans. Cela dit, les innovateurs sociaux ont commencé dernièrement à être reconnus comme des réformateurs sociaux, proposant des solutions à des problèmes qui nécessitent une perspective sociale et qui défient les discours hégémoniques (Godin, 2015; van der Have & Rubalcaba, 2016; Ziegler, 2017). En raison de ses liens avec le marché, l'innovation technologique voit rarement son utilité sociale remise en question (Krlev et al., 2018). À l'inverse, l'innovation sociale rencontre des barrières en raison de son ambiguïté, parce que ses produits sont souvent en partie immatériels et que ses bénéficiaires et ses bailleurs de fonds diffèrent – ce qui est souvent étranger à l'innovation technologique (Krlev et al., 2018; Mulgan, 2008)¹.

Parce qu'il s'est prêté à différentes compréhensions et connotations au fil du temps, le terme *innovation* peut être source d'ambiguïté. À tel point que certains en ont déconseillé l'usage (Godin, 2015). Il importe donc de bien le conceptualiser avant de l'appliquer dans un nouveau contexte. Même si la définition de l'innovation donnée par l'ACES était extensive, englobant des éléments d'innovation technologique et sociale, les rapports de la plupart des établissements qui exposaient les grandes lignes de leur compréhension du concept ont employé le terme *innovation* dans son acception courante d'*innovation technologique*, considérant l'innovation sociale comme un complément destiné à jouer un rôle de soutien. Par exemple, le rapport de l'Université McMaster mentionne que les personnes présentes avaient tendance à décrire l'innovation surtout en termes de produits physiques et de prestation de programmes ou de services (p. 6); et le rapport de l'Université de Regina estime que l'assistance avait une compréhension de l'innovation qui s'alignait sur la tendance courante à assimiler l'innovation à l'innovation technologique (p. 6).

¹ d'après le rapport de l'Université de Regina (Melanson, 2023)



Inversement, certains établissements ont contesté la définition de l'ACES, rejetant l'accent qu'elle mettait sur le « produit » et sur la monétisation et avançant que les produits, politiques, stratégies, etc. ne sont pas les seuls types d'innovations qui bénéficient à la société...

L'innovation peut être affaire d'attitudes et de perceptions innovantes (Université Queen's, p. 3). Cela dit, en général, les rapports des établissements considèrent, implicitement ou explicitement, les membres des disciplines des SHSA comme des moteurs d'innovation sociale et les membres des disciplines non-SHSA comme des moteurs d'innovation technologique. Tout au long du présent rapport, le terme *innovation* renvoie à l'innovation en tant que concept général de développement. Le terme *innovation sociale* renvoie au développement motivé et guidé par les impératifs sociaux, tandis que le terme *innovation technologique* renvoie au développement motivé par le marché ou les produits. Enfin, le terme *consommateur* désigne toute personne, collectivité ou partie prenante éventuellement ou activement touchée par une innovation.



La nature collaborative de l'innovation

L'innovation est, par nature, collaborative (Fontrodona, 2013). Que ce soit durant son développement, sa mise en œuvre ou son utilisation, elle exige un certain degré de relationnalité entre innovateurs, parties concernées et consommateurs. L'invitation lancée par l'ACES a encouragé les établissements à engager les étudiants des cycles supérieurs dans des discussions sur « la façon dont les sciences sociales, les arts et les sciences humaines encouragent et font progresser l'innovation au Canada » (Ian Wereley, communication personnelle, 18 septembre 2023). Sans mentionner explicitement le sujet de la collaboration, la vaste majorité des établissements participants l'ont intégré à répétition dans leurs rapports. Les trois termes les plus utilisés dans les discussions sur le travail collaboratif entre disciplines sont les termes *multidisciplinaire*, *interdisciplinaire* et *transdisciplinaire*. S'ils sont souvent utilisés de manière interchangeable, ces trois termes ont leurs définitions et leurs pratiques propres, comme le précise l'Université Laval. Le terme *multidisciplinaire* désigne une approche de juxtaposition dans laquelle des membres de différentes disciplines se côtoient mais en travaillant chacun dans leurs domaines (Choi & Pak, 2006). Le terme *interdisciplinaire* renvoie à une approche interactive dans laquelle des membres de différentes disciplines collaborent, ce qui concourt à l'intégration des connaissances et des approches (Choi & Pak, 2006). Le terme *transdisciplinaire* renvoie à une approche holistique qui transcende les limites traditionnelles des disciplines, en utilisant souvent des cadres généraux comme principe directeur de la collaboration plutôt que des domaines disciplinaires contraignants (Choi & Pak, 2006). Le terme *interdisciplinaire* est celui que les établissements participants ont le plus utilisé lorsqu'il était question de l'importance de l'innovation collaborative. Selon cette compréhension, les disciplines SHSA et non-SHSA ou l'innovation sociale et l'innovation technologique constituent des forces collaboratives mais catégorisées de façon binaire.

La plupart des établissements participants ont reconnu l'importance du travail interdisciplinaire, mais ils n'avaient pas toujours une définition claire des rôles respectifs des disciplines SHSA et non-SHSA. Pendant les tables rondes de l'Université McMaster, les porte-parole des SHSA et ceux des autres disciplines divergeaient d'opinion sur les rôles joués par chacun dans le travail interdisciplinaire d'innovation. Les SHSA estimaient leur expertise utile à toutes les étapes du processus d'innovation, tandis que les non-SHSA avaient tendance à trouver que l'expertise en SHSA était utile surtout avant ou après la recherche visant l'innovation. Cela dit, dans tous les établissements, les discussions ont mis en évidence l'utilité du travail d'innovation interdisciplinaire. Plusieurs établissements ont cependant souligné que le rôle des SHSA dans l'innovation était sous-estimé et mal compris. L'amélioration des contacts, l'éthique et les approches axées sur l'humain figuraient parmi les rôles les plus souvent confiés aux SHSA dans le travail interdisciplinaire d'innovation.

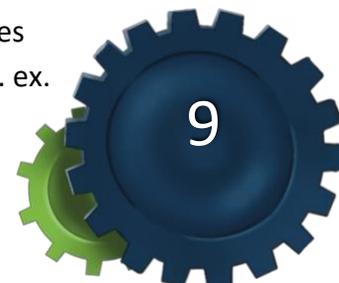


Ce rapport vise à mettre en évidence l'utilité des SHSA dans le travail d'innovation, en résumant les contributions décrites précédemment, en examinant les barrières à leur application, en proposant des solutions et en suggérant une approche plus transdisciplinaire du développement de l'innovation.

Contacts

Dans l'écosystème de l'innovation, les contacts ont leur utilité. Comme l'ont exposé brièvement divers établissements participants, une meilleure compréhension des individus et des collectivités mène à des recherches mieux documentées puis à des innovations plus pertinentes. De plus, les contacts entre innovateurs et consommateurs sont essentiels à des innovations efficaces et éthiques (cf. *Considérations éthiques*). Comme les aspects sociaux sont au cœur des SHSA, les acteurs du milieu ont en général des compétences et des approches qui encouragent les contacts plus suivis. À ce titre, comme l'a avancé un participant de l'Université de Regina, il pourrait revenir aux acteurs des SHSA de promouvoir l'établissement de contacts durant tout le processus d'innovation, tant entre leurs membres et ceux des autres disciplines qu'entre les innovateurs et les consommateurs et parties concernées.

Ces contacts doivent être nourris tout au long du processus d'innovation. Avant le début d'un projet d'innovation, les SHSA nouent un dialogue avec les consommateurs potentiels et les structures sociales qui les touchent. Les disciplines et chercheurs des SHSA consultent les individus et les collectivités pour comprendre leurs expériences, leurs points de vue et leur histoire. Par ailleurs, certaines formes de travail en SHSA (p. ex. philosophie, études critiques) contestent les hypothèses de base et développent une compréhension plus large du social et du subjectif. En produisant des articles et des présentations universitaires qui rendent ces travaux assimilables, les SHSA donnent aux autres disciplines le contexte nécessaire à la production d'innovations significatives, équitables et éthiques pour les consommateurs et les parties concernées. (cf. *Considérations éthiques*). Durant le processus d'innovation, les SHSA peuvent obtenir en continu une contextualisation et une rétroaction de la part des personnes touchées par l'innovation. Comme le dit l'UPEI, en mettant les consommateurs en contact avec les innovateurs avant et pendant le processus d'innovation, les SHSA peuvent contribuer à aligner une innovation sur des besoins légitimes en faisant en sorte que des avis représentatifs guident la mise au point de l'innovation de manière à ce qu'elle obtienne l'adhésion des utilisateurs; les SHSA peuvent aussi réaliser une analyse globale et approfondie des impacts éventuels et réels sur les utilisateurs et collectivités (p. 7). Une fois l'innovation produite, les SHSA contribuent grandement à y intéresser les consommateurs cibles : selon l'Université McMaster (p. 9), le savoir-faire des SHSA est requis pour transférer les connaissances et renseigner les gens sur les services à leur disposition. Il peut s'agir d'interactions directes, p. ex. quand une personne en SHSA travaille auprès d'individus ou de collectivités pour les mettre en contact avec les innovations (c.-à-d. le travail social). Il peut aussi s'agir d'approches plus indirectes, p. ex. le marketing ou les formes de transfert des connaissances qui informent les consommateurs des innovations disponibles.



Approches humanistes

À moins d'intégrer des perspectives SHSA, les innovateurs risquent de négliger le rôle des expériences, des perspectives et des histoires individuelles et collectives. Les approches SHSA leur permettent de tenir compte de perspectives humanistes qui valorisent la subjectivité, tant individuellement que collectivement. Le terme *humaniste* renvoie ici à l'application des valeurs du modèle thérapeutique « centré sur la personne » de Carl Rogers (Haselberger & Hutterer, 2013), complété par d'autres penseurs humanistes, tel Freire, qui mettent en avant des perspectives d'outillage relationnel et de justice sociale (Jacobs et al., 2017). Ces valeurs, dans un contexte de recherche ou d'innovation, misent sur les expériences personnelles, la mobilisation des individus et le sens attaché par la personne (Haselberger & Hutterer, 2013). Par le passé, les approches humanistes et les valeurs qui leur sont associées ont été comparées à celles de l'innovation sociale (Haasis, 2013). La tâche d'intégrer cette perspective au processus d'innovation revient en général aux innovateurs sociaux ou aux collaborateurs des SHSA. Plusieurs établissements ont souligné l'importance de placer l'humain au centre de l'innovation, en se concentrant notamment sur les valeurs susmentionnées d'expérience personnelle et de mobilisation des personnes.

L'expérience personnelle

Plusieurs établissements s'entendaient sur la valeur de l'expérience personnelle – tant celle de l'innovateur que celle du consommateur. D'ailleurs, un participant de l'Université de Regina a demandé à l'assemblée à quoi pouvait bien servir une innovation déconnectée de l'expérience humaine (p. 7). À propos de l'importance de l'expérience personnelle de l'innovateur, Carl Rogers (1995) soutient que c'est « en vérité au sein de cette expérience immédiate, personnelle et subjective que toute science et toute recherche scientifique individuelle trouvent leur origine ». Parmi les établissements participants, l'Université Queen's, la UNBC et l'Université Laval ont abordé le rôle de l'expérience personnelle de l'innovateur dans le développement de l'innovation et l'importance conséquente de la réflexion. Le rapport de l'Université Laval le résume ainsi : « la personne à l'origine du projet d'innovation gagne à rester consciente de ses propres biais et cadres épistémologiques afin d'éviter d'entreprendre des projets inutiles ou qui prennent une direction non bénéfique » (p. 6). Certaines disciplines SHSA (p. ex. psychologie, sociologie) fournissent un cadre pour aborder le travail de réflexion qui confère aux innovateurs une meilleure compréhension de leurs préjugés et cadres épistémologiques. La plupart des établissements participants ont aussi attiré l'attention sur le rôle de l'expérience personnelle du consommateur dans le développement de l'innovation. La prise en compte de l'expérience personnelle du consommateur améliore : 1^o les avantages et les solutions pour les utilisateurs, 2^o l'alignement sur les besoins des utilisateurs et 3^o la protection des utilisateurs par l'intégration de considérations éthiques (cf. *Considérations éthiques*). En définitive, on a avancé qu'il appartenait aux membres des disciplines SHSA



ou aux innovateurs sociaux d'orienter les innovations technologiques vers l'expérience des utilisateurs « en posant des questions axées sur la personne afin de raconter l'histoire qui se cache derrière les chiffres » [traduction] (Université de Regina, p. 6-7).

La mobilisation des personnes

Si les disciplines SHSA peuvent servir d'agents de liaison entre les consommateurs et les innovateurs (cf. *Contacts*), il ne faut pas oublier que, pour ce qui concerne leur expérience personnelle, les consommateurs sont les experts ou les détenteurs du savoir. À ce propos, Ontario Tech offre une mise en contexte. Son rapport explique que le paradigme de recherche dominant, issu d'une vision du monde eurocentrée, fait du chercheur la source et le détenteur du savoir (p. 7). Or, dans d'autres paradigmes, dont une vision du monde autochtone, le savoir est vu comme une propriété conjointe (Wilson, 2008; Sayers, 2024, repris par Ontario Tech). Un processus d'innovation idéal devrait donc mettre les consommateurs et leurs connaissances à contribution le plus directement possible. Plusieurs établissements ont évoqué un renforcement de la participation des consommateurs au développement de l'innovation. Les expériences, perspectives et histoires des consommateurs recevraient ainsi l'attention qu'elles méritent, et les consommateurs garderaient un certain droit de propriété sur les connaissances qu'ils transmettent. Comme le décrit l'Université Laval, l'intégration des savoirs endogènes et expérientiels par une approche transdisciplinaire et holistique enrichit l'innovation et permet aux personnes concernées d'en tirer des bénéfices concrets. En raison de leurs activités relationnelles, il appartient aux SHSA de promouvoir la valeur et de plaider en faveur d'une participation accrue des personnes concernées aux projets d'innovation.

Considérations éthiques

En raison de ses divers effets sur les comportements, les relations socioéconomiques, les relations de pouvoir et l'environnement, l'innovation peut avoir d'importantes implications éthiques. (Wessel et al., 2018). De plus, comme l'écrit l'Université Laval, elle « ne peut incarner le progrès et la bonification de la société que si elle est menée de manière responsable » (p. 8). Elle est guidée par les exigences de l'éthique de la recherche en raison du recoupement de la science et du développement de l'innovation. Or, l'éthique de l'innovation technologique est plutôt sous-développée, faute de méthodologie de l'éthique généralement acceptée (c.-à-d. technologies de la santé) (Wessel et al., 2018). Il semblerait toutefois qu'une approche éthique de l'innovation technologique voit le jour, structurée en trois phases : 1^o l'ex ante, c.-à-d. l'amorce du développement de l'innovation, qui précède la conception ou l'application concrète; 2^o l'intra, c.-à-d., la phase de développement de la conception concrète; et 3^o l'ex post, soit la phase rétrospective, qui commence dès l'existence de l'innovation. Dans ces phases, différentes expertises en SHSA sont recrutées en multidisciplinarité. Des éthiciens et des prospectivistes



peuvent être consultés pendant l'ex ante; des éthiciens, des responsables des politiques et des chercheurs pendant l'intra; et des éthiciens, des organes institutionnels et parfois le grand public (éventuellement par des moyens qualitatifs) pendant l'ex post. Toutefois, ces consultations, menées selon une approche multidisciplinaire, semblent plutôt brèves et calculées, ce qui laisse peu de place à la subjectivité et à l'ambiguïté que l'innovation sociale et les SHSA jugent utiles à l'obtention de résultats éthiques significatifs. D'ailleurs, bon nombre d'établissements ont fait allusion à la nécessité d'une participation accrue des SHSA aux projets d'innovation.

La plupart des établissements participants ont évoqué le concept d'innovation éthique, morale ou responsable. Même si les définitions qu'ils en donnent varient légèrement, la conception commune est bien résumée par l'Université Laval, qui écrit que l'innovation responsable « vise à créer des solutions novatrices dans le respect des normes éthiques, sociales et environnementales » (p. 10). Certains établissements insistent sur l'importance d'aller au-delà des normes, en adoptant une position plus morale ou subjective. Une intervention à l'Université du Manitoba a résumé la différence entre éthique et moralité comme suit : l'éthique est un code de conduite externe, mais la moralité est liée à la perception qu'a un individu du bien et du mal (p. 1). Quelle que soit la définition choisie, les discussions ont tourné autour du rôle des innovateurs sociaux et des disciplines SHSA dans la promotion de la responsabilité dans les processus d'innovation technologique. Certains établissements ont fait un lien avec le rôle de la SHSA dans la pensée philosophique. Selon l'Université du Manitoba, les SHSA contestent ou mettent en question les modes d'organisation de l'innovation qui relèguent au second plan l'éthique, la morale ou les façons de penser de la société (p. 2). Toutefois, la plupart des établissements ont associé l'avènement d'une innovation éthique, morale ou responsable à l'intégration des valeurs de l'innovation sociale que sont les approches humanistes (cf. *Approches humanistes*) et/ou les contacts (cf. *Contacts*) et aux considérations relatives à l'équité qui en découlent.

Les valeurs des SHSA et l'innovation responsable

Les valeurs des SHSA susmentionnées (c.-à-d. les contacts et les approches humanistes) contribuent énormément à la capacité des SHSA d'encourager l'innovation responsable dans le cadre du travail collaboratif. Par exemple, l'Université Laval explique comme suit la fonction des approches humanistes des SHSA dans la promotion de l'innovation responsable : « en mettant l'accent sur la compréhension des comportements, des besoins et des aspirations des individus, les sciences humaines contribuent à la création de solutions centrées sur l'humain » (p. 8). D'autres établissements, dont l'Université du Manitoba, considèrent la capacité des SHSA de tisser des liens avec les populations comme un moteur de l'innovation responsable. Ils font valoir qu'une participation de la collectivité à la recherche favorise d'une part des innovations plus sensibles aux besoins de la collectivité, ancrées dans sa culture et adaptées à ses particularités plutôt qu'universelles, et d'autre part des pratiques



de recherche et d'innovation éthiques (p. 1). En intégrant les valeurs des SHSA, l'innovation (notamment technologique) se montre plus sensible à ses impacts sur les individus et les collectivités, ce qui encourage des pratiques et des résultats éthiques.

Les préoccupations pour l'équité

Les valeurs des SHSA que sont les approches humanistes et les contacts avec les populations, où les impacts individuels et collectifs sont mis en évidence, exigent une conscience aiguë des problèmes de justice sociale. L'importance de la diversité dans les projets d'innovation a été soulignée par plusieurs établissements participants, dont l'Université de Regina, qui estime que les innovations technologiques négligent souvent de prendre en compte leurs impacts sur différentes populations et l'expérience de celles-ci (p. 7). Dans le même esprit, l'un des principaux thèmes de discussion à l'UPEI a été l'importance d'intégrer des valeurs et des voix variées dans le processus d'innovation. Les approches humanistes intégrant la participation des personnes, les expériences individuelles et les contacts avec les populations amplifient la diversité des perspectives et des voix dans les recherches en SHSA. En favorisant la compréhension d'un éventail d'expériences, l'intégration de différentes voix dans les projets d'innovation contribue à l'accessibilité, à l'équitabilité et à l'inclusivité des innovations. Or, cette intégration est impossible dans un contexte d'innovation technologique dépourvu de collaboration entre les SHSA et les autres disciplines.

Les limites des comités d'éthique en recherche

Même s'il n'en est pas beaucoup question dans les rapports de la plupart des établissements, le rôle et l'influence des comités d'éthique en recherche (CER) ont suscité d'importantes conversations à l'Université McMaster et à Ontario Tech. Ces établissements ont mis en doute la capacité des CER d'évaluer correctement les considérations éthiques dans un contexte plus large sans un apport accru de l'innovation sociale. À l'Université McMaster, quelqu'un a avancé que les processus d'approbation éthique dans les domaines non-SHSA devraient incorporer les considérations sociales et culturelles amenées par les expertises en SHSA, alors qu'à Ontario Tech on a mis en doute la capacité des CER d'évaluer les recherches des Autochtones et/ou leurs méthodes de recherche, et on a avancé que les communautés autochtones devraient définir elles-mêmes les cadres éthiques de leurs recherches. Puisque la recherche, à l'instar des CER, joue un rôle crucial dans le processus d'innovation, il est important que ce dernier tienne compte des voix pertinentes, qu'il s'agisse des perspectives SHSA en général ou des points de vue des peuples autochtones.



Barrières

À l'Université McMaster, il a été question des barrières à la participation des SHSA à l'innovation, bon nombre desquelles apparaissent en filigrane dans les rapports d'autres établissements. Première barrière : parce que le but ou l'utilité des expertises en SHSA dans un contexte d'innovation sont mal compris, il est plus difficile de justifier le coût associé à ces expertises. Comme l'ont dit l'Université de Regina et l'Université Queen's, les valeurs des SHSA et de l'innovation sociale peuvent être ambiguës compte tenu de leurs résultats parfois « immatériels ». À l'inverse, en raison de leurs liens avec le marché et de leur influence sur le capital, les innovations technologiques voient rarement, sinon jamais, leur valeur contestée (Krlev et al., 2018). Quelqu'un à l'Université du Manitoba a avancé qu'il revenait peut-être aux SHSA de recadrer ou de redéfinir l'innovation afin qu'elle soit davantage associée aux SHSA et à l'innovation sociale. Deuxième barrière : les non-SHSA croient que les SHSA manquent de rigueur. Troisième barrière : les jargons spécialisés compliquent le travail collaboratif. Selon l'Université Laval, il serait crucial d'établir un langage partagé afin d'éviter les malentendus. Quatrième barrière : la structure organisationnelle des établissements universitaires fait évoluer les disciplines en vase clos. À ce propos, l'Université Queen's a déploré que les étudiants soient souvent cantonnés à leurs facultés et aient peu d'occasions d'apprentissage communes (p. 3). Or, l'Université Laval nous rappelle que les catégories disciplinaires sont des constructions sociales et peuvent donc être révisées.

Solutions

Dans bon nombre d'établissements, il a été conclu au terme des discussions que les universités étaient les protagonistes les mieux en mesure d'encourager le travail collaboratif et d'abattre les barrières à l'innovation dans une perspective sociale, et qu'il fallait intensifier les collaborations entre disciplines et avec la collectivité. Or, ces changements dépendent beaucoup de la structure organisationnelle des établissements universitaires, laquelle limite la collaboration aux seules approches multidisciplinaires ou interdisciplinaires.

La collaboration entre disciplines

Dans leurs rapports, beaucoup d'établissements ont soutenu que les universités doivent encourager le travail collaboratif entre disciplines afin de favoriser l'innovation. Certains, dont l'Université McMaster et l'Université Laval, ont suggéré d'intégrer des approches SHSA (p. ex. éthique, études critiques) dans les disciplines non-SHSA dans l'espoir d'amener celles-ci à avoir une vision plus favorable de la valeur que les SHSA peuvent apporter à l'innovation. Ces deux universités, ainsi que l'Université Queen's, prônaient aussi une bonification de l'offre de



cours ouverts aux étudiants de diverses facultés car une « interaction entre les domaines du savoir peut conduire à une innovation responsable » (Université Laval, p. 9). Enfin, ces établissements recommandaient de bonifier l'offre de programmes collaboratifs ou d'améliorer les programmes collaboratifs existants, comme le résume l'Université Queen's :

Des universités ont lancé des programmes interdisciplinaires. On aurait pu penser que ces programmes auraient permis davantage de dialogues entre les domaines, mais on a aussi constaté que les disciplines ont parfois tellement l'habitude de fonctionner en vases clos dans les universités que même un programme censé embrasser l'interdisciplinarité pouvait sembler déconnecté. (p. 4).

Cette déconnexion peut causer des tiraillements, p. ex. des exigences complexes pour l'obtention des diplômes ou la non-reconnaissance des diplômes dans l'industrie dans le cadre des programmes collaboratifs actuels, comme le mentionne l'Université Laval. Une piste de solution pourrait être la proposition de l'Université McMaster d'institutionnaliser les pratiques collaboratives en établissant des lignes directrices et des cadres de travail clairs.

La collaboration avec la collectivité

Les établissements universitaires peuvent abattre les barrières à l'innovation sociale et accroître la valeur de la SHSA dans l'innovation technologique en offrant des occasions de collaborer avec la collectivité. Selon l'Université McMaster, il manque de réseaux institutionnalisés et de canaux de communication efficaces entre les établissements universitaires... et les collectivités (p. 13). Certains établissements participants imputent cette lacune directement à la culture universitaire. Ainsi, l'Université McMaster prône une évolution de la culture universitaire, imputant aux pratiques actuelles de transfert des connaissances et à la culture du *publish or perish* (publier ou périr) le manque d'accès aux connaissances et de mobilisation au sein de la population. D'autres établissements attribuent cette lacune aux pratiques actuelles liées aux cursus, qui, selon l'UNBC, compliquent la participation et l'accès des parties concernées. En guise de solution, l'Université Laval, l'UNBC et l'Université Queen's proposent d'offrir aux étudiants davantage occasions d'apprentissage expérientiel qui permettent à des universitaires d'aller travailler dans la collectivité (c.-à-d. stages, travail de terrain). En outre, l'Université Queen's propose de donner aux étudiants plus de formation à l'approche communautaire, au réseautage et au développement de partenariats. La valeur innovante des disciplines SHSA dépend beaucoup de leurs relations et de leurs compétences relationnelles. Pour que cette valeur se réalise pleinement, les établissements universitaires doivent donner aux SHSA les moyens de cultiver des relations et d'acquérir les compétences correspondantes.

Les approches transdisciplinaires



Dans ce rapport et lors des rencontres organisées par les établissements, l'innovation a été traitée de façon binaire, souvent en opposant SHSA et non-SHSA, innovation sociale et innovation technologique ou innovateurs et consommateurs. Ces catégorisations perpétuent une pratique collaborative multidisciplinaire ou interdisciplinaire contraignante dans laquelle les disciplines ou d'autres facteurs déterminants (p. ex. niveau d'éducation, paradigme) font obstacle à une collaboration holistique et à des innovations qui ont un sens. Les barrières susmentionnées seraient abattues ou moins présentes dans un contexte transdisciplinaire, moins marqué par les vases clos et l'élitisme. À propos des vases clos, l'Université Laval propose l'explication suivante : « Les disciplines ont été créées principalement dans le but d'organiser les systèmes éducatifs. Les catégories et les regroupements étant largement subjectifs, pourraient donc être revus ou abolis. » (p. 9). Il faudrait toutefois remanier en profondeur les structures universitaires actuelles. De plus, comme la séparation des disciplines est ancrée dans la nature des universités, la promotion d'approches transdisciplinaires doit se faire non seulement selon une approche descendante (où le changement vient des établissements universitaires) mais aussi selon une approche ascendante (où le changement vient des individus) (Rocha et al., 2020). La complexité de cette question explique peut-être pourquoi les établissements participants n'y ont pas proposé de solutions concrètes. Certaines propositions connexes pourraient toutefois encourager un paradigme transdisciplinaire :

- décolonisation de la science et du savoir (Université Laval)
- création d'espaces ou de regroupements nouveaux qui mettent sur le même pied les savoirs autochtones et les savoirs universitaires classiques (Ontario Tech)
- moins de barrières entre les domaines ou champs de recherche (McMaster)
- plus d'échanges avec la collectivité et plus de valeur attribuée à l'expérience vécue (Université Queen's, Université du Manitoba, UNBC, UPEI, Université de Regina)
- plus grande acceptation des cadres de recherche souples (Université du Manitoba)
- appui à la créativité (UNBC)

La mise en œuvre de ces suggestions pourrait déboucher sur une culture universitaire moins restrictive, porteuse d'occasions d'innovation plus fructueuses. Certes, les établissements ont le pouvoir d'abattre en grande partie les barrières à la collaboration, mais ils sont lourdement influencés par les individus qui y évoluent. Les établissements et les individus qui les composent (p. ex. administrateurs, étudiants des cycles supérieurs, professeurs) pourraient eux-mêmes devoir collaborer à des projets d'innovation afin de remettre en cause les structures universitaires qui limitent actuellement l'innovation collaborative.



Appendices

Appendice 1 : Final Report - [McMaster University](#)

Auteur : S.O.

Appendice 2 : Final Report – [Queen's University](#)

Auteur : S.O.

Appendice 3 : Rapport final – [Université de Sherbrooke](#)

Autrice : Florence Choquette

Appendice 4 : Rapport final – [Université Laval](#)

Auteur : Simon Bilodeau-Carrier

Appendice 5 : Final Report – [University of Manitoba](#)

Auteur : S.O.

Appendice 6 : Final Report – [University of Northern British Columbia](#)

Autrices : Katerina Standish, Gabrielle Daoust

Appendice 7 : Final Report – [University of Ontario Institute of Technology](#)

Autrices : Victoria Baker, Ashlee Quinn Hogan

Appendice 8 : Final Report – [University of Prince Edward Island](#)

Auteur : S.O.

Appendice 9 : Final Report – [University of Regina](#)

Autrice : Elise Melanson



Références

- Choi, B. C. K., & Pak, A. W. P. (2006). Multidisciplinarity, interdisciplinarity and transdisciplinarity in health research, services, education and policy: Definitions, objectives, and evidence of effectiveness. *Clinical and Investigative Medicine*, 29(6), 351-364. <https://www.proquest.com/login?accountid=13480>
- Fontrodona, J. The relation between ethics and innovation. In T. Osburg, & R. Shmidpeter (Eds.), *Social innovation: Solutions for a sustainable future* (pp. 23-33). Springer. <https://doi.org/10.1007/978-3-642-36540-9>
- Godin, B. (2015). *Innovation contested: The idea of innovation over the centuries*. Routledge. (*L'innovation sous tension : histoire d'un concept*. Québec : Presses de l'Université Laval, 2017)
- Haasis, K. (2013). A person-centered approach to innovation management: Experiences and Learnings. In J. H. D. Cornelius-White, R. Motschnig-Pitrik & M. Lux (Eds.), *Interdisciplinary applications of the person-centered approach* (pp. 193-198). Springer. <https://doi.org/10.1007/978-1-4614-7144-8>
- Haselberger, D., & Hutterer, R. (2013). The person-centered approach in research. In J. H. D. Cornelius-White, R. Motschnig-Pitrik, & M. Lux (Eds.), *Interdisciplinary handbook of the person-centered approach: Research and theory* (pp. 319-333). Springer. <https://doi.org/10.1007/978-1-4614-7141-7>
- Jacobs, G., van Lieshout F., Borg, M., & Ness, O. (2017). Being a person-centered researcher: Principles and methods for doing research in a person-centered way. In B. McCormack, S. van Dulmen, H. Eide, K. Skovdahl, & T. Eide. (Eds.), *Person-centred healthcare research* (pp. 51-60). John Wiley & Sons.
- Klrev, G., Anheier, H. K., & Mildemberger, G. (2019). Introduction: Social innovation – What is it and who makes it?. In G. Klrev, H. K. Anheier, & G. Mildemberger (Eds.), *Social innovation: Comparative perspectives* (pp. 1-35). Routledge.

Mulgan, G. (2006). The process of social innovation. *Innovations: Technology, Governance, Globalization*, 1(2), 145-162. <https://doi.org/10.1162/itgg.2006.1.2.145>

Reijers, W., Wright, D., Brey, P., Weber, K., Rodrigues, R., O'Sullivan, D., & Gordijn, B. (2018). Methods for practicing ethics in research and innovation: A literature review, critical analysis and recommendations. *Science and Engineering Ethics*, 24(5), 1437-1481. <https://doi.org/10.1007/s11948-017-9961-8>

Rocha, P. L. B., Pardini, R., Viana, B. F., & El-Hani, C. N. (2020). Fostering inter- and transdisciplinarity in discipline-oriented universities to improve sustainability science and practice. *Sustainability Science*, 15(3), 717-728. <https://doi.org/10.1007/s11625-019-00761-1>

van der Have, R. P., & Rubalcaba, L. (2016). Social innovation research: An emerging area of innovation studies?. *Research Policy*, 45(9), 1923-1935. <https://doi.org/10.1016/j.respol.2016.06.010>

Ziegler, R. (2017). Social innovation as a collaborative concept. *Innovation: The European Journal of Social Science Research*, 30(4), 388-405. <https://doi.org/10.1080/13511610.2017.1348935>

